

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2019

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

20 DEC. 2019

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DU 201 Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e) – Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager- Autorisation à la Maire d'organiser la participation du public par voie électronique

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L. 122-1, V et R. 122-7, I ;

Vu la délibération 2016 DVD 188 DEVE DU du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative à l'information du public, aux modalités d'organisation de la concertation et de délégation en matière de marchés publics pour le réaménagement de la Place de la Porte Maillot ;

Vu la délibération 2017 DVD 100 DEVE DU du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre 2017 relative à l'approbation du bilan de la concertation préalable au réaménagement de la Place de la Porte Maillot ;

Vu le dossier présentant le projet de réaménagement des espaces publics de la Porte Maillot, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager, et annexé à la présente délibération ;

Vu la saisine de la Maire du 16e arrondissement en date du 19 novembre 2019;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Vu l'avis du Maire du 17e arrondissement en date du 2 décembre 2019

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur le dossier présentant le projet de réaménagement des espaces publics de la Porte Maillot, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager.

Article 2 : La Maire est autorisée à saisir la Commission Nationale du Débat Public en vue d'obtenir la désignation d'un garant et à ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique unique relative au projet de réaménagement des espaces publics de la Porte Maillot et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à sa mise en œuvre.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO